

Université du Cifem

26 août 2011

*Approche par compétences  
et réduction des inégalités d'apprentissage :  
un mariage impossible ?*

*Mise en perspective et pistes de solutions  
pour rendre l'approche par compétences en  
langues plus équitable*

Germain SIMONS

# Structure de l'exposé

1. Mise en perspective
2. Pistes de solutions
  - Au niveau *macro* : le système scolaire
  - Au niveau *meso* : l'école
  - Au niveau *micro* : la classe

# 0. Préambule

*« Pour que soient favorisés les plus favorisés et défavorisés les plus défavorisés, il faut et il suffit que l'école ignore dans le contenu de l'enseignement transmis, dans les méthodes et les techniques de transmission et dans les critères de jugement,*

*les inégalités culturelles entre les enfants des différentes classes sociales.»*

*(Bourdieu, P. (1966). L'école conservatrice. L'inégalité sociale devant l'école et devant la culture. *Revue Française de sociologie*, 3., pp. 336-337)*

*« L'école n'enseigne pas explicitement à tous ce qu'elle exige de tous, tout en exigeant de tous ceux qu'elle accueille qu'ils aient ce qu'elle ne donne pas »*

*(Bourdieu & Passeron, 1970)*

# 1. Mise en perspective :

*L'approche par compétences  
en langues modernes  
en Communauté française de Belgique  
(CFB)*

## 1.1. Définition opérationnelle du terme « compétence »

Le terme « compétence » est défini comme suit :

« *La capacité d'un sujet à mobiliser de manière intégrée des ressources internes de qualité (savoirs, savoir-faire et attitudes) mais aussi des ressources qui lui sont externes pour faire face à des situations ouvertes, susceptibles d'approches différentes, de solutions plurielles dont le degré d'adéquation appelle un jugement critique* » (Beckers, 2011)

## 1.2. Approche par compétences (ApC) en langue en CFB : quelques balises

### Caractéristiques générales

- Approche communicative
- Perspective fonctionnelle
- Travail équilibré sur les 4 ou 5 macro-compétences
- Grammaire = un des outils pour communiquer
  - ➔ Evolution récente : perspective « actionnelle » articulée sur la réalisation de tâches (cf. Cicof)

Remarque : la mise en pratique de l'ApC peut varier considérablement d'une école/d'un professeur à l'autre.

## 1.3. Grandes ETAPES d'une séquence didactique articulée autour du concept de « situation-problème »

1. La mise en perspective



2. L'état des ressources



3. L'apprentissage (= clarification et application)



4. La résolution de la situation-problème



5. L'évaluation (et la remédiation)

## 1.4. Approche par compétence et risque d'inégalité

La réalisation de tâches complexes nécessite un *décodage* préalable de ces tâches et *l'identification* des outils nécessaires. Tous les élèves ne sont pas égaux devant cette double démarche.

Il convient que le professeur *démontre* le fonctionnement de cette démarche et qu'il y *entraîne* ses élèves, sinon il court le risque de voir pénaliser certains de ceux-ci, moins « familiarisés » avec ce type de démarche métacognitive.

Ce risque d'inéquité est encore plus important dans **une adoption en surface de l'approche actionnelle.**

### **Adoption en surface**

Selon cette hypothèse (Simons, 2012), nombre d'enseignants, pour différentes raisons, auraient tendance à appliquer la réforme prescrite surtout en fonction des *traces* observées par l'inspection, principalement au niveau des évaluations certificatives et du cahier de matières, mais cette mise en pratique ne serait peut-être pas toujours effective, en amont, dans l'apprentissage.

Dans cette perspective, il existerait donc, chez nombre de professeurs, **une rupture** entre les tâches proposées en évaluation certificative (surtout aux examens) et l'apprentissage réalisé en classe → **risque d'inéquité**.

Cela étant — et c'est là que cela devient complexe —, si le système devient trop normatif et qu'il est adopté « en profondeur », à la lettre, par tous les enseignants, ne risque-t-il pas de conduire aussi à une certaine forme d'inéquité dans la mesure où *tous* les élèves (et enseignants !) ne sont pas équitablement « réceptifs » à l'approche recommandée ?



*Ceci n'est qu'un cadre.*

*Toutefois, veuillez respecter le cadre !*



## 1.5. Inéquité entre les élèves

- Tous les élèves n'ont pas le même background socio-culturel. Ils n'ont pas nécessairement la même *aide* parentale, et leur *langage* est plus ou moins proche de celui de l'école.
- Tous les élèves n'ont pas les mêmes *aptitudes* en langue.
- Tous les élèves n'ont pas la même *motivation* pour l'apprentissage des langues.
- Tous les élèves n'ont pas les mêmes *pré-acquis* linguistiques.
- Tous les élèves n'ont pas la même *histoire* en tant qu'apprenant.
- Tous les élèves n'ont pas les mêmes *manières d'apprendre* (styles cognitifs).
- ...

## **2. Pistes de solution**

## A. Au niveau macro : les politiques éducatives en matière de langue

- Assurer un contrat clair quant aux attentes du pouvoir politique en matière d'apprentissage des langues
- Préciser davantage les référentiels de compétences, les programmes, les directives relatives à l'évaluation... et faire en sorte que ceux-ci soient connus.

- Assurer des conditions favorables à l'appropriation par *tous* les élèves d'un « socle de compétences » :
  - nombre limité d'élèves par classe qui permet, notamment, un travail sur l'IO
  - interdire les changements de langue dans le parcours scolaire
  - ne donner accès à l'enseignement qu'à des personnes disposant du titre pédagogique ou former celles-ci
  - revaloriser la profession
  - ...
- Financer des programmes de recherche qui explorent la problématique du risque d'inéquité lié à l'ApC.

## B. Au niveau meso : les équipes éducatives au sein de l'établissement

- Favoriser le travail en équipes de professeurs de langues, et mener une réflexion sur les attendus au terme du secondaire (compétences, champs lexicaux, savoirs grammaticaux, stratégies, autonomie) mais aussi aux stades intermédiaires  
→ programmation plus précise du curriculum.
- Favoriser une collaboration étroite avec les professeurs de français, en travaillant notamment sur...
  - a) la taxonomie grammaticale
  - b) les caractéristiques de différents types de productions langagières
  - c) des compétences transversales comme la *synthèse* et *l'analyse critique* d'un document.

## C. Au niveau micro : le cours de langue

- Concevoir un cours qui, moyennant un investissement suffisant de l'élève et une aptitude moyenne, ne lui demandera pas, pour réussir, de suivre des cours particuliers et/ou de partir à l'étranger.
- Diagnostiquer les niveaux de maîtrise des élèves dès le début d'année pour pouvoir identifier les besoins de ceux-ci.
- Expliciter aux élèves les objectifs du cours de langue.
- Sécuriser affectivement les élèves pour qu'ils osent s'engager dans la réalisation de tâches complexes.

- Varier les thèmes abordés dans les séquences.
- N'aborder des thèmes marqués sur le plan culturel que si les élèves y sont initiés.
- Apprendre aux élèves à décoder *des consignes* et à *faire un état des ressources* qui conduira à la réalisation de la tâche finale.
- Aider les enseignants à concevoir un système *dégressif d'aide à cette double démarche* qui conduira progressivement à l'autonomie.
- Prévoir des moments où les élèves sont amenés à réfléchir sur la qualité de leur démarche et sur le résultat obtenu.

- Alterner les approches méthodologiques adoptées pour rencontrer différents types d'apprenants : approche *inductive* (découverte des savoirs) et *déductive*.
- Proposer suffisamment d'exercices d'entraînement en classe et à domicile.
- Alternier le travail en groupe (en s'assurant que tout le monde ait une tâche) et le travail individuel.
- Concevoir les exercices d'entraînement afin qu'ils permettent le transfert : exercices fermés > plus ouverts > tâche finale.

- Evaluer ce qu'on a enseigné (règle de la cohérence) et proposer des tâches qui font partie de la même famille que celles travaillées en apprentissage.
- Prévoir un feedback correctif suffisamment explicite pour tous et des remédiations.
- Ne pas évaluer de manière certificative les devoirs réalisés à domicile.
- Communiquer les critères d'évaluation aux élèves.
- Autoriser une évaluation du code/des SSFL aux examens, du moins au niveau élémentaire et au niveau intermédiaire.

**Merci pour votre attention !**